

Les titres décrits dans le présent supplément de prospectus (le présent « **supplément de prospectus** ») ainsi que dans le prospectus préalable de base simplifié daté du 10 septembre 2025 (le « **prospectus préalable de base** ») et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi aux fins du placement des titres auquel le présent supplément de prospectus se rapporte (collectivement, le présent « **prospectus** ») ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

L'information intégrée par renvoi dans le prospectus préalable de base et dans le présent supplément de prospectus provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans les présentes sur demande adressée au Service des relations avec les investisseurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, 81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario) Canada M5J 0E7, n° de téléphone : 416 980-3096 on peut aussi les obtenir par voie électronique au www.sedarplus.ca.

Ces titres ne sont pas ni ne seront enregistrés en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), et ils ne peuvent pas être offerts, vendus ou livrés aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens de « U.S. person » dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933), ou pour le compte ou au profit de telles personnes.

Supplément de prospectus relatif aux CCAE américains n° 4 au prospectus préalable de base daté du 10 septembre 2025

Nouvelle émission et placement permanent

Le 9 juin 2026



Banque Canadienne Impériale de Commerce
(banque à charte canadienne)

Certificats canadiens d'actions étrangères se rapportant aux actions sous-jacentes suivantes :

- **Actions ordinaires de catégorie A de Space Exploration Technologies Corp. (Nasdaq : SPCX)**

Le présent supplément de prospectus, avec le prospectus préalable de base, vise le placement de CCAE émis par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **CIBC** ») dans la série suivante (la « **série offerte** ») se rapportant aux actions sous-jacentes indiquées ci-dessus (ces actions sous-jacentes étant désignées aux présentes les « **actions sous-jacentes de SpaceX** »).

Nom complet de la série offerte	Nom abrégé de la série offerte	Actions sous-jacentes
Certificats canadiens d'actions étrangères de SpaceX (couverts en \$ CA)	« CCAE de SpaceX »	« Actions sous-jacentes de SpaceX »

La Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a approuvé sous condition l'inscription des CCAE de SpaceX. L'inscription à la cote de la TSX est assujettie à l'obligation, pour la CIBC, de respecter toutes les conditions de la TSX. Voir la rubrique « Mode de placement » dans les présentes et la rubrique « Facteurs de risque — Absence de garantie d'un marché actif pour les CCAE » dans le prospectus préalable de base.

Space Exploration Technologies Corp. (« **SpaceX** ») a déposé un prospectus provisoire américain (le « **prospectus provisoire de SpaceX** ») et un deuxième prospectus de base – RFPV provisoire canadien modifié et mis à jour (le « **prospectus provisoire canadien de SpaceX** »), tous deux datés du 3 juin 2026, relativement à son projet de premier appel public à l'épargne portant sur les actions sous-jacentes de SpaceX (le « **PAPE de SpaceX** »). Le prospectus provisoire de SpaceX et le prospectus provisoire canadien de SpaceX sont tous deux des prospectus provisoires que SpaceX doit compléter avant qu'ils puissent servir à réaliser le PAPE de SpaceX. Il est conseillé aux investisseurs, avant de prendre une décision d'investissement concernant les CCAE de SpaceX, d'examiner les versions définitives des prospectus de SpaceX ainsi que tout document d'information continue déposé par SpaceX auprès de la SEC (au sens attribué à ce terme ci-après) ou auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, ou par ailleurs publié sur le site Web de SpaceX, au www.spacex.com (ou sur le compte X de SpaceX), en plus de consulter des conseillers en placement et de prendre connaissance des commentaires disponibles sur les conseils en placement. Se reporter à la

rubrique « Renseignements sur les émetteurs sous-jacents de CCAE américains » dans le prospectus préalable de base et aux rubriques « Le PAPE de SpaceX » et « Les actions sous-jacentes de SpaceX » dans les présentes. La CIBC n'a pas l'intention de mettre à jour le présent supplément de prospectus après le dépôt des versions définitives des prospectus de SpaceX ni pour tenir compte des changements apportés, après la date des présentes, à l'information communiquée par SpaceX ou d'autres faits nouveaux concernant les actions sous-jacentes de SpaceX ou ses affaires et activités.

La CIBC, les membres de son groupe et les personnes ayant des liens avec elle n'ont pas vérifié de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans les prospectus de SpaceX (ni des renseignements figurant dans le présent supplément de prospectus au sujet de SpaceX et des actions sous-jacentes de SpaceX), et ils ne font aucune déclaration ni n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de cette information. La CIBC ne mettra pas à jour le présent supplément de prospectus dans le cas d'un changement touchant SpaceX, les actions sous-jacentes de SpaceX, les renseignements concernant SpaceX ou les actions sous-jacentes de SpaceX contenus dans le présent supplément de prospectus ou tout autre renseignement contenu dans le prospectus de SpaceX, y compris un changement important.

SpaceX a demandé l'inscription des actions sous-jacentes de SpaceX à la cote du The Nasdaq Stock Market LLC (le « **Nasdaq** ») et du Nasdaq Texas, LLC (le « **Nasdaq Texas** »). À la date du présent supplément de prospectus, la négociation des actions sous-jacentes de SpaceX n'avait pas commencé sur le Nasdaq, sur le Nasdaq Texas ni sur aucune autre bourse de valeurs. Les CCAE de SpaceX seront uniquement inscrits et offerts aux termes du présent prospectus après la réalisation du PAPE de SpaceX et l'inscription des actions sous-jacentes de SpaceX aux fins de négociation sur le Nasdaq. **Le placement des CCAE de SpaceX n'est pas lié au PAPE de SpaceX et n'en fait pas partie.** Se reporter à la rubrique « Les CCAE offerts ».

L'émission de la série offerte de CCAE aux termes des présentes ne constitue pas un financement au profit de l'émetteur sous-jacent ou d'initiés de celui-ci, et l'émetteur sous-jacent ne tirera aucun produit du placement et de la vente de la série offerte de CCAE. Le présent supplément de prospectus ne s'applique à aucune des séries de CCAE, à l'égard desquelles il ne doit pas être pris en compte, à l'exception des CCAE de SpaceX.

Les courtiers qui déposent des actions sous-jacentes de SpaceX dans le compte de dépôt de titres dans le cadre des souscriptions de CCAE de SpaceX (et la CIBC, en ce qui concerne les dépôts d'actions sous-jacentes de SpaceX au compte de dépôt de titres dans le cadre de la participation de l'émetteur de la CIBC) peuvent choisir de déposer des actions sous-jacentes de SpaceX qui ont été obtenues dans le cadre du PAPE de SpaceX, des actions sous-jacentes de SpaceX qui ont été achetées ou empruntées à des personnes qui détenaient les actions avant le PAPE de SpaceX, des actions sous-jacentes de SpaceX qui ont été achetées sur le Nasdaq ou le Nasdaq Texas ou sur un autre marché, ou dans le cadre d'une opération privée, ou des actions sous-jacentes de SpaceX qui ont été empruntées à toute personne. Aucune restriction ne s'applique à la manière dont les actions sous-jacentes de SpaceX qui sont déposées dans le compte de dépôt de titres ont été obtenues; toutefois, chaque personne qui transfère des actions sous-jacentes de SpaceX au compte de dépôt de titres est tenue de déclarer et de garantir que ces actions sous-jacentes de SpaceX ont été valablement émises, sont entièrement libérées, ne peuvent faire l'objet d'aucun appel de fonds et sont libres de tout privilège, de toute réclamation et de tout droit préférentiel de souscription de quelque nature que ce soit, et qu'elles peuvent être librement négociées en vertu des lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

Les CCAE de SpaceX sont désignés comme appartenant à la catégorie des « **CCAÉ américains** », et le présent supplément de prospectus est appelé « **Supplément de prospectus relatif aux CCAE américains n° 4** ».

Les CCAE de SpaceX peuvent être offerts en permanence et il n'y a pas de nombre minimal ou maximal de CCAE de SpaceX pouvant être offerts. Voir la rubrique « Description des CCAE — Acquisition de CCAE » dans le prospectus préalable de base et la rubrique « Mode de placement » dans les présentes. Le placement est assujéti à l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. et/ou Torys LLP pour le compte de la CIBC.

Un placement dans les CCAE comporte certains risques dont le souscripteur éventuel doit tenir compte. Voir la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base ainsi que les facteurs de risque décrits dans les présentes et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes.

Les placements dans les actions sous-jacentes de SpaceX et dans les CCAE de SpaceX peuvent être considérés comme spéculatifs et risqués. Les porteurs de CCAE doivent consulter leurs conseillers financiers pour toute question concernant SpaceX ou les actions sous-jacentes de SpaceX.

Un ou plusieurs courtiers peuvent à l'occasion placer des CCAE de SpaceX nouvellement émis qui sont visés par le présent supplément de prospectus auprès d'investisseurs dans le cadre d'opérations sur le marché libre, notamment des opérations de vente à la TSX. À cette fin, les courtiers peuvent souscrire des CCAE de SpaceX nouvellement émis directement auprès de la CIBC, comme il est expliqué dans le présent prospectus. Le seul courtier qui est membre du groupe de la CIBC et qui placera des CCAE aux termes du présent prospectus est Marchés mondiaux CIBC inc. (« **MM CIBC** »). **MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.** Voir « Mode de placement — Lien entre la CIBC et les courtiers » dans les présentes.

Aucun preneur ferme n'a participé à l'établissement du présent prospectus ni n'en a examiné le contenu.

Les droits des investisseurs qui se fondent sur le présent prospectus à l'égard de CCAE nouvellement émis diffèrent des droits des personnes qui investissent dans d'autres titres nouvellement émis. Voir la rubrique « Avis concernant les droits non conventionnels des porteurs de titres » dans le prospectus préalable de base.

Aucune personne des États-Unis, au sens attribué à l'expression *United States person* à l'alinéa 7701(a)(30) du *Internal Revenue Code* des États-Unis (une « **personne des États-Unis** ») ne peut être le porteur de CCAE d'une série offerte quelconque ou conclure une opération visant l'achat ou l'acquisition de CCAE d'une série offerte quelconque. Voir la rubrique « Description des CCAE — Interdiction aux personnes des États-Unis d'acheter des CCAE » dans le prospectus préalable de base.

Table des matières

À propos du présent supplément de prospectus 5

Les CCAE offerts 6

Le PAPE de SpaceX 8

Renseignements généraux sur les actions sous-jacentes..... 9

Les actions sous-jacentes de SpaceX 10

Facteurs de risque 12

Normes d’émission des CCAE et modifications de la dispense 12

 Mode de placement 13

 Lien entre la CIBC et les courtiers..... 13

Annexe A..... A-1

 Renseignements supplémentaires A-1

À propos du présent supplément de prospectus

Le présent supplément de prospectus, avec le prospectus préalable de base, vise le placement d'un nombre illimité de CCAE de SpaceX. Si les renseignements figurant dans le présent supplément de prospectus diffèrent de ceux qui figurent dans le prospectus préalable de base, vous devez vous fier aux renseignements qui figurent dans le présent supplément de prospectus. Vous devriez lire attentivement le présent supplément de prospectus et le prospectus préalable de base pour bien comprendre les modalités des CCAE de SpaceX et les autres facteurs devant être pris en compte pour prendre votre décision d'investissement. L'information contenue dans le présent supplément de prospectus et le prospectus préalable de base qui l'accompagne n'est à jour qu'aux dates respectives de chacun de ces documents.

Dans le présent supplément de prospectus, sauf indication contraire, le terme « dollars » et les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien, et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les termes clés utilisés dans le présent supplément de prospectus sans y être autrement définis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus préalable de base.

Se reporter à l'« Annexe A — Renseignements supplémentaires » pour obtenir d'autres renseignements concernant la CIBC, le présent prospectus et les documents de commercialisation pertinents.

Les CCAE offerts

Les CCAE de SpaceX sont des CCAE américains, au sens attribué à ce terme dans le prospectus préalable de base. La monnaie sous-jacente des CCAE de SpaceX est le dollar américain.

Le tableau suivant présente des renseignements propres aux CCAE de SpaceX, y compris le symbole boursier que la TSX a attribué aux CCAE de SpaceX, la dénomination sociale de l'émetteur des actions sous-jacentes de SpaceX (l'« **émetteur sous-jacent** »), le marché de négociation principal prévu des actions sous-jacentes de SpaceX et le symbole boursier sous lequel les actions sous-jacentes de SpaceX devraient être négociées à cette bourse à la suite de la réalisation du PAPE de SpaceX (au sens attribué à ce terme ci-après). L'information présentée ci-après est à jour à la date du présent supplément de prospectus.

Nom abrégé de la série offerte	Symbole boursier du CCAE	Émetteur sous-jacent et site Web	Détails concernant les actions sous-jacentes	Ratio de CCAE initial
CCAE de SpaceX	TSX : SPCX	Space Exploration Technologies Corp. (« SpaceX ») www.spacex.com	Type : actions ordinaires de catégorie A Bourse : Nasdaq ¹⁾ Symbole : SPCX ¹⁾	0,1200

1) SpaceX a demandé l'inscription des actions sous-jacentes de SpaceX à la cote du The Nasdaq Stock Market LLC (« **Nasdaq** ») et du Nasdaq Texas, LLC (« **Nasdaq Texas** ») sous le symbole « SPCX ». L'inscription des actions sous-jacentes à la cote du Nasdaq et du Nasdaq Texas est encore en cours de finalisation. Rien ne garantit que l'inscription à la cote ou le PAPE de SpaceX seront réalisés.

À la date du présent supplément de prospectus, la négociation des actions sous-jacentes de SpaceX n'a pas commencé sur le Nasdaq ni sur aucune autre bourse de valeurs aux États-Unis. Les CCAE de SpaceX seront uniquement inscrits et offerts aux termes du présent prospectus après la réalisation du PAPE de SpaceX et l'inscription des actions sous-jacentes de SpaceX aux fins de négociation sur le Nasdaq. Le placement des CCAE de SpaceX n'est pas lié au PAPE de SpaceX et n'en fait pas partie.

Le ratio de CCAE initial des CCAE de SpaceX à la date de la première émission de CCAE de cette série est également indiqué dans le tableau ci-dessus. Un CCAE de SpaceX représente une participation dans le panier d'actions sous-jacentes de SpaceX détenues pour la série dans le compte de dépôt de titres de la série, conformément aux modalités de la convention de dépôt. Le souscripteur de CCAE d'une série doit déposer un nombre d'actions sous-jacentes égal à 1 000 fois le ratio de CCAE actuel de la série pour recevoir 1 000 CCAE de cette série.

Comme il est expliqué dans le prospectus préalable de base, le ratio de CCAE pour les CCAE de SpaceX est automatiquement rajusté selon les modalités énoncées dans la convention de dépôt, dont l'effet économique est de fournir une couverture de change théorique quotidienne intégrée en dollars canadiens de la valeur marchande des actions sous-jacentes de SpaceX en dollars américains. Le ratio de CCAE peut également être rajusté périodiquement pour tenir compte de certains frais liés aux mesures générales déterminés qui incombent aux porteurs de CCAE conformément à la convention de dépôt. Voir les rubriques « Description des CCAE — Aperçu » et « Description des CCAE — Frais » dans le prospectus préalable de base.

Modifications propres à la série apportées à la convention de dépôt

Les modifications propres à la série qui suivent ont été apportées à la convention de dépôt en ce qui concerne les CCAE de SpaceX.

Rajustements du ratio de CCAE liés à la couverture de change théorique concernant les CCAE de SpaceX.

Comme il est expliqué dans le prospectus préalable de base (se reporter à la rubrique « Rajustements du ratio de CCAE liés à la couverture de change théorique » dans le prospectus préalable de base) :

« Chaque CCAE représente la participation du porteur de CCAE dans le panier d'actions sous-jacentes et procure une exposition économique correspondant à un nombre d'actions sous-jacentes égal au ratio de CCAE de la série avec une couverture théorique en dollars canadiens. Le CCAE représente une position en dollars

canadiens. Le ratio de CCAE est automatiquement rajusté selon les modalités énoncées dans la convention de dépôt pertinente, ce qui a pour effet économique de procurer une couverture de change théorique quotidienne intégrée en dollars canadiens de la valeur marchande des actions sous-jacentes dans la monnaie sous-jacente applicable.

Chaque couverture de change théorique intégrée est un contrat de change à terme notionnel au jour le jour visant la vente de la monnaie sous-jacente en dollars canadiens, qui doit être réglé au comptant dans la monnaie sous-jacente applicable (chacune, une « **couverture de change théorique** »).

En ce qui concerne les CCAE de SpaceX, aucune couverture de change théorique ne s'appliquera au premier jour où les CCAE de SpaceX sont inscrits à la cote de la TSX (la « **date de cotation des CCAE** ») ou avant cette date; en revanche, des couvertures de change théoriques pour les CCAE de SpaceX seront conclues à titre théorique à compter du jour de bourse suivant la date d'inscription des CCAE.

Modalités de souscription particulières pour les souscriptions reçues par le dépositaire à la date d'inscription des CCAE ou avant cette date

Le prospectus préalable de base décrit les modalités de souscription des CCAE (voir la rubrique « Description des CCAE — Souscriptions des CCAE » dans le prospectus préalable de base).

En ce qui concerne les CCAE de SpaceX, des modalités de souscription particulières peuvent s'appliquer aux souscriptions reçues par le dépositaire de la part des courtiers à la date d'inscription des CCAE ou avant cette date, notamment pour permettre aux courtiers de souscrire des CCAE de SpaceX à la date d'inscription des CCAE (qui sera la date de souscription pour ces souscriptions) et de recevoir tout de même les CCAE de SpaceX le jour de bourse suivant la date d'inscription des CCAE (le « **deuxième jour de bourse** »).

Au moment où les CCAE de SpaceX seront émis aux courtiers le deuxième jour de bourse, le compte de dépôt de titres des CCAE de SpaceX détiendra un nombre d'actions sous-jacentes de SpaceX égal au produit du nombre de CCAE de SpaceX en circulation multiplié par le ratio de CCAE initial (soit 0,1200), majoré d'un nombre d'actions sous-jacentes de SpaceX déposées par le dépositaire ou pour son compte au titre de la participation de l'émetteur.

Le PAPE de SpaceX

Space Exploration Technologies Corp. (« **SpaceX** ») a déposé auprès de la SEC une modification n° 2 datée du 3 juin 2026 de sa déclaration d'enregistrement sur formulaire S-1, selon la Loi de 1933, qui contient un prospectus provisoire américain daté du 3 juin 2026 (le « **prospectus provisoire de SpaceX** ») à l'égard de son projet de premier appel public à l'épargne (le « **PAPE de SpaceX** ») portant sur les actions sous-jacentes de SpaceX. Le prospectus provisoire de SpaceX est accessible à partir de la page de profil de SpaceX sur le site Web d'EDGAR, au www.sec.gov/edgar.shtml SpaceX a également déposé un deuxième prospectus canadien de base – RFPV provisoire modifié et mis à jour daté du 3 juin 2026 auprès des autorités en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, qui comprend le prospectus provisoire de SpaceX (le « **prospectus provisoire canadien de SpaceX** »), lequel est accessible à partir de la page de profil de SpaceX sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca et à l'adresse <https://www.sedarplus.ca/csa-party/records/document.html?id=40779fcf9d3f88a190de51be33104e0985b776a3b6826ae0963e365c53237f49>.

Le prospectus provisoire de SpaceX et le prospectus provisoire canadien de SpaceX (les « **prospectus provisoires de SpaceX** ») sont tous deux des prospectus provisoires que SpaceX doit compléter avant qu'ils puissent servir à réaliser le PAPE de SpaceX. À la date du présent supplément de prospectus, les prospectus provisoires de SpaceX constituent les principales sources d'information déposées au sujet de SpaceX conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Il est conseillé aux investisseurs, avant de prendre une décision d'investissement concernant les CCAE de SpaceX, d'examiner les versions définitives des prospectus de SpaceX fondées sur les prospectus provisoires de SpaceX ainsi que tout document d'information continue déposé par SpaceX auprès de la SEC (au sens attribué à ce terme ci-après) ou auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, ou par ailleurs publié sur le site Web de SpaceX, au www.spacex.com (ou sur le compte X de SpaceX), en plus de consulter des conseillers en placement et de prendre connaissance des commentaires disponibles sur les conseils en placement. Se reporter à la rubrique « Renseignements sur les émetteurs sous-jacents de CCAE américains » du prospectus préalable de base.

La CIBC n'a pas l'intention de mettre à jour le présent supplément de prospectus après le dépôt des versions définitives des prospectus de SpaceX ni pour tenir compte des changements apportés, après la date des présentes, à l'information communiquée par SpaceX ou d'autres faits nouveaux concernant les actions sous-jacentes de SpaceX ou ses affaires et activités.

Les actions sous-jacentes de SpaceX ne sont actuellement inscrites à la cote d'aucun marché de négociation principal; toutefois, SpaceX a demandé leur inscription à la cote du Nasdaq et du Nasdaq Texas sous le symbole « SPCX ». L'inscription des actions sous-jacentes à la cote du Nasdaq et du Nasdaq Texas est encore en cours de finalisation. Le placement des CCAE de SpaceX est conditionnel à la réalisation du PAPE de SpaceX et à l'inscription des actions sous-jacentes à la cote du Nasdaq. Rien ne garantit que ces événements se produiront ni, le cas échéant, à quel moment ils se produiront.

Renseignements généraux sur les actions sous-jacentes

Le présent supplément de prospectus ne concerne que les CCAE offerts aux présentes et non les actions sous-jacentes ou d'autres titres de l'émetteur sous-jacent. Les CCAE de SpaceX ne sont en aucun cas parrainés, endossés, vendus ou promus par SpaceX. SpaceX décline toute responsabilité quant à la détermination de la structure, du prix ou du nombre de CCAE de SpaceX à émettre et du moment de leur émission, et elle n'a pas participé à ces processus. En outre, SpaceX n'a pas participé à l'établissement du présent supplément de prospectus et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'information contenue dans les présentes, et il ne fait aucune déclaration quant à l'opportunité d'acheter les CCAE. SpaceX n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui a trait à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation des CCAE de SpaceX. Un placement dans les CCAE de SpaceX n'équivaut pas à un placement dans les actions sous-jacentes de SpaceX.

À la réalisation du PAPE de SpaceX, l'émetteur sous-jacent sera enregistré auprès de la SEC et sera un émetteur assujéti au Canada, et sera tenu de déposer périodiquement certains renseignements financiers et autres exigés par la législation en valeurs mobilières. Ces renseignements peuvent être consultés sur EDGAR et sur SEDAR+, des systèmes de dépôt conçus respectivement pour la SEC et les autorités canadiennes en valeurs mobilières et donnant accès à la plupart des documents et des renseignements publics en valeurs mobilières déposés par des sociétés ouvertes auprès de ces autorités.

Les CCAE de SpaceX ne seront inscrits à la cote et offerts aux termes du présent prospectus qu'après la réalisation du PAPE de SpaceX. **Le placement des CCAE de SpaceX n'est pas lié au PAPE de SpaceX et n'en fait pas partie.**

L'émission des CCAE de SpaceX aux termes des présentes ne constitue pas un financement au profit de SpaceX ou d'initiés de celle-ci, et SpaceX ne tirera aucun produit du placement et de la vente des CCAE de SpaceX.

La décision d'offrir les CCAE de SpaceX aux termes du présent supplément de prospectus a été prise indépendamment de toute décision de la CIBC d'acheter des titres de SpaceX sur le marché primaire ou secondaire. Sauf en ce qui a trait aux activités de tenue de marché de CCAE que la CIBC ou les membres de son groupe peuvent exercer et/ou dans le cadre de la négociation de titres de SpaceX afin de couvrir les changements relatifs aux droits et aux obligations de la CIBC à l'égard des CCAE en tant que détenteur de la participation de l'émetteur, toute décision de la CIBC d'acheter des titres de SpaceX sur le marché primaire ou secondaire aura été prise indépendamment de la décision de la CIBC d'offrir les CCAE de SpaceX aux termes du présent supplément de prospectus. Les employés de la CIBC qui participent à l'établissement de la structure des CCAE de SpaceX aux termes du présent supplément de prospectus et à la décision d'offrir ces CCAE n'ont pas accès à des renseignements inconnus du public concernant les achats de titres de SpaceX que la CIBC effectue sur le marché primaire ou secondaire dans le cadre de tout placement initial de titres réalisé par l'émetteur sous-jacent.

Le texte qui suit présente, pour les CCAE de SpaceX, un résumé de l'information relative à SpaceX et aux actions sous-jacentes de SpaceX tirée de sources publiques et considérée comme fiable, mais dont l'exactitude ne peut être garantie. La description des activités commerciales de SpaceX peut comprendre les activités commerciales exercées par certaines ou la totalité de ses filiales ou par leur intermédiaire.

Les actions sous-jacentes de SpaceX

SpaceX est une société du Texas qui se décrit comme bâtisseur de l'infrastructure matérielle et logicielle intégrée dans les secteurs de l'espace, de la connectivité et de l'intelligence artificielle (IA). SpaceX conçoit, fabrique et lance des fusées réutilisables. La société exploite également un réseau mondial à large bande reposant sur les satellites Starlink en orbite basse, qui fournit des services de connectivité aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements. Elle exploite aussi une plateforme d'IA intégrée verticalement qui englobe un grand modèle de langage (Grok), des solutions d'IA destinées aux consommateurs et aux entreprises, X (une plateforme de médias sociaux) et une infrastructure de calcul pour l'IA.

SpaceX a demandé l'inscription de ses actions sous-jacentes à la cote du Nasdaq et du Nasdaq Texas sous le symbole « SPCX ».

Des renseignements concernant SpaceX et ses activités figurent sous le profil de SpaceX sur le site Web d'EDGAR, au www.sec.gov/edgar.shtml, et sur le site Web de SEDAR+, au www.sedarplus.ca. Tous les renseignements contenus dans le présent supplément de prospectus qui portent sur SpaceX et les actions sous-jacentes de SpaceX (les « renseignements sur l'émetteur sous-jacent ») sont présentés sommairement et proviennent de sources publiques jugées fiables, notamment les prospectus provisoires de SpaceX bien que leur exactitude ne peut être garantie. L'information figurant dans les prospectus provisoires de SpaceX n'est pas intégrée par renvoi dans le présent prospectus. **La CIBC, les membres de son groupe et les personnes ayant des liens avec elle n'ont pas vérifié de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements sur l'émetteur sous-jacent ni des autres renseignements contenus dans les prospectus provisoires de SpaceX et ils ne font aucune déclaration et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements. La CIBC ne mettra pas à jour le présent supplément de prospectus dans le cas d'un changement touchant SpaceX, les actions sous-jacentes de SpaceX, les renseignements sur l'émetteur sous-jacent ou les autres renseignements contenus dans un prospectus de SpaceX, y compris un changement important.** Les investisseurs éventuels devraient procéder à une enquête indépendante à l'égard de SpaceX et des actions de SpaceX dans le cadre de tout placement dans les CCAE de SpaceX afin de déterminer si un tel placement leur convient.

À la réalisation du PAPE de SpaceX, les actions ordinaires de catégorie B de SpaceX conféreront 10 votes par action; les actions ordinaires de catégorie A de SpaceX, qui sont les actions sous-jacentes des CCAE de SpaceX, conféreront un vote par action, et, sauf disposition contraire des statuts de SpaceX, les porteurs des actions ordinaires de catégorie A de SpaceX exerceront les droits de vote qui y sont rattachés avec les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B de SpaceX relativement à toute question soumise au vote des actionnaires de SpaceX. Par conséquent, les porteurs de CCAE de SpaceX auront généralement moins de votes que les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B de SpaceX.

Aux termes des statuts de SpaceX, les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B de SpaceX, votant séparément en tant que catégorie, auront le droit d'élire 51 % du nombre total d'administrateurs autorisés composant le conseil de SpaceX (arrondi à la hausse au nombre entier le plus près) et auront la capacité de destituer ces administrateurs tant qu'au moins une action ordinaire de catégorie B de SpaceX sera en circulation. Ainsi, les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B de SpaceX contrôleront la composition du conseil de SpaceX et exerceront une influence considérable sur l'issue des questions exigeant l'approbation des actionnaires. Leurs intérêts peuvent également être différents de ceux des porteurs de CCAE de SpaceX, et ils peuvent voter d'une manière avec laquelle ces porteurs de CCAE ne sont pas d'accord ou qui peut être contraire aux intérêts de ces porteurs de CCAE.

Cette concentration des droits de vote limitera, voire empêchera, la possibilité pour les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A de SpaceX d'influer sur les questions touchant SpaceX et sur l'élection de ses administrateurs.

À la réalisation du PAPE de SpaceX, M. Elon Musk sera propriétaire véritable de la majorité des actions ordinaires de catégorie B de SpaceX en circulation et de la majorité des droits de vote rattachés aux actions ordinaires de SpaceX. Il pourra donc élire tous les membres du conseil d'administration de SpaceX. En outre, à la réalisation du PAPE de SpaceX, M. Musk exercera, aux termes des statuts de SpaceX, les fonctions de chef de la direction, de chef de la technologie et de président du conseil de SpaceX. Comme il ne pourra être destitué du conseil ou de ces fonctions que par un vote des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B de SpaceX, votant séparément en tant que catégorie, il exercera une influence importante sur les affaires et les activités de SpaceX.

De plus, à la réalisation du PAPE de SpaceX, les statuts de SpaceX prévoiront que, à l'exception des votes par catégorie réservés aux actions ordinaires de catégorie B de SpaceX ou de tout droit accordé ultérieurement à d'autres catégories d'actions de SpaceX, les catégories d'actions n'auront droit à aucun vote distinct par catégorie prévu par le *Business Organizations Code du Texas*, notamment à l'égard de ce qui suit : (i) l'augmentation ou la diminution du nombre total d'actions autorisées d'une catégorie en circulation; (ii) l'échange, le reclassement ou l'annulation de la totalité ou d'une partie des actions d'une catégorie; (iii) la transformation d'actions d'une catégorie, avec ou sans valeur nominale, en un nombre identique ou différent d'actions de la même catégorie ou d'une autre catégorie, avec ou sans valeur nominale; (iv) la création d'une nouvelle catégorie d'actions comportant des droits et privilèges égaux, prioritaires ou supérieurs à ceux des actions de la catégorie et (v) l'annulation ou toute autre mesure relative aux dividendes afférents aux actions de la catégorie ou de la série qui sont accumulés mais non déclarés.

Facteurs de risque

Divers aspects du PAPE de SpaceX s'écartent des pratiques habituelles observées dans les premiers appels publics à l'épargne américains, et les placements dans les actions sous-jacentes de SpaceX et dans les CCAE de SpaceX peuvent être considérés comme spéculatifs et risqués. **Les porteurs de CCAE doivent consulter leurs conseillers financiers pour toute question concernant SpaceX ou les actions sous-jacentes de SpaceX.**

Il est conseillé aux investisseurs de prendre également en considération, avant de prendre une décision d'investissement concernant les CCAE de SpaceX, les descriptions que donne SpaceX, dans le prospectus provisoire de SpaceX et le prospectus provisoire canadien de SpaceX (et dans les versions définitives de ces prospectus) des principaux facteurs qui rendent un placement dans les actions sous-jacentes de SpaceX spéculatif ou risqué.

Historique de négociation limité ou inexistant des actions visées par le PAPE et volatilité potentielle du cours des actions

Les actions sous-jacentes de SpaceX n'ont jamais été offertes au public ni inscrites à la cote d'une bourse de valeurs; elles auront donc un historique de négociation très limité au moment de la réalisation du PAPE de SpaceX. Étant donné que les actions sous-jacentes de SpaceX auront un historique de négociation très limité et que certaines unités d'exploitation de SpaceX ont également un historique d'exploitation limité, un placement dans les CCAE de SpaceX pourrait comporter un risque plus élevé qu'un placement lié à des titres ayant des antécédents de rendement plus établis. Les investisseurs éventuels devraient faire leurs propres vérifications sur les affaires et les activités de SpaceX ainsi que sur les actions sous-jacentes de SpaceX. Les CCAE de SpaceX seront exposés à la totalité de la volatilité du cours et des autres risques applicables aux actions sous-jacentes de SpaceX.

SpaceX décrit la volatilité potentielle des actions sous-jacentes de SpaceX et les risques connexes dans le prospectus provisoire de SpaceX, notamment dans l'information sur les facteurs de risque de SpaceX reproduite ci-après :

« [TRADUCTION] Le cours de nos actions ordinaires de catégorie A pourrait être volatil et fluctuer considérablement en fonction de divers facteurs, notamment notre situation financière et nos résultats d'exploitation, les changements touchant nos activités ou nos perspectives, les innovations technologiques, les annonces faites par nous ou par nos concurrents, les changements du contexte réglementaire, les atteintes à notre marque et à notre réputation, la conjoncture générale des marchés ou de l'économie et le fait qu'un certain nombre de nos actions ordinaires de catégorie A devraient être attribuées à des investisseurs individuels dans le cadre du présent placement. De plus, nos actions ordinaires de catégorie A pourraient susciter un intérêt marqué de la part des investisseurs individuels après le présent placement, ce qui pourrait accroître la volatilité de leur cours. Certains de ces facteurs échappent à notre contrôle, et le cours de nos actions ordinaires de catégorie A pourrait ne pas refléter notre rendement d'exploitation réel. Les investisseurs pourraient donc ne pas être en mesure de réaliser un gain sur leur placement et pourraient perdre la totalité ou une partie de leur placement dans nos actions ordinaires de catégorie A. »

Normes d'émission des CCAE et modifications de la dispense

Comme il est indiqué dans le prospectus préalable de base, la CIBC ne commencera pas le placement d'une nouvelle série de CCAE aux termes du prospectus préalable de base si l'émetteur sous-jacent et les actions sous-jacentes ne satisfont pas à certaines normes d'émission des CCAE au moment de l'inscription à la cote du CCAE. Se reporter aux rubriques « Description des CCAE — Normes d'émission des CCAE » et « Dispenses » du prospectus préalable de base.

Les normes d'émission de CCAE en vigueur à la date du présent supplément de prospectus sont énoncées dans un document de décision publié par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario daté du 9 juin 2026 (la « **dispense révisée** »). Les mentions dans le prospectus préalable de base de « dispense » doivent s'entendre de la présente dispense révisée.

La description de la dispense dans le prospectus préalable de base décrit fidèlement la dispense révisée sauf que certaines modifications ont été apportées aux normes d'émission des CCAE, notamment afin de faciliter le placement de séries de CCAE (les « **CCAÉ liés à un PAPE** »), y compris les CCAE de SpaceX, à l'égard de titres de participation qui sont en voie d'inscription à la cote d'un marché de négociation principal (les « **actions visées par un PAPE** », et

l'émetteur de ces actions, un « **émetteur réalisant un PAPE** ») dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne (un « **PAPE** »).

Plus particulièrement, les normes d'émission des CCAE dans le cas de CCAE liés à un PAPE énoncées dans la dispense révisée :

- a) écartent l'application de la norme d'émission des CCAE qui exige que l'émetteur sous-jacent ait une capitalisation boursière supérieure à 25 milliards de \$ CA (ou l'équivalent dans la monnaie sous-jacente pertinente) le dernier jour du mois civil précédant l'inscription initiale à la cote de la série de CCAE concernée, pourvu que (i) la CIBC ait déterminé (en agissant d'une manière commercialement raisonnable et en se fondant sur l'information accessible au public) que la capitalisation boursière de l'émetteur sous-jacent devrait être supérieure à 50 milliards de \$ CA (ou l'équivalent dans la monnaie sous-jacente pertinente) au moment de l'inscription à la cote des CCAE et que (ii) le produit brut du PAPE devrait être supérieur à 1 milliard de \$ CA (ou l'équivalent dans la monnaie sous-jacente pertinente);
- b) écartent l'application de l'exigence voulant que le volume de négociation quotidien moyen des actions sous-jacentes au cours du mois civil précédant l'inscription initiale à la cote de la série de CCAE concernée soit supérieur à 125 millions de \$ CA (ou l'équivalent dans la monnaie sous-jacente pertinente).

La CIBC a confirmé que les CCAE de SpaceX respectent les normes d'émission des CCAE.

Mode de placement

Les CCAE de SpaceX peuvent être offerts en permanence aux termes du présent prospectus et il n'y a pas de nombre minimal ou maximal de CCAE de SpaceX pouvant être émis. La TSX a approuvé sous condition l'inscription des CCAE de SpaceX. L'inscription à la cote de la TSX est assujettie à l'obligation, pour la CIBC, de respecter toutes les conditions de la TSX. Rien ne garantit qu'une telle inscription sera obtenue et, si elle l'est, qu'un marché actif et liquide se développera ou sera maintenu pour une série de CCAE. La CIBC n'a pas l'intention d'émettre de CCAE à moins que ceux-ci ne soient cotés à une bourse de valeurs canadienne reconnue.

Les courtiers peuvent passer des ordres de souscription auprès du dépositaire. Voir la rubrique « Description des CCAE — Souscriptions des CCAE » dans le prospectus préalable de base.

Lien entre la CIBC et les courtiers

La CIBC peut conclure diverses conventions avec des courtiers, notamment MM CIBC, aux termes desquelles des courtiers peuvent souscrire et acheter des CCAE, comme il est expliqué à la rubrique « Description des CCAE — Souscriptions des CCAE » dans le prospectus préalable de base. Aucun courtier n'a participé à l'établissement du prospectus préalable de base ou du présent supplément de prospectus ni n'en a examiné le contenu; par conséquent, les courtiers n'exercent pas bon nombre des activités usuelles entourant une prise ferme relativement au placement par la CIBC de CCAE aux termes du présent prospectus. Les CCAE ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier ou d'un membre de son groupe (sauf les obligations de la CIBC aux termes de la convention de dépôt), et un porteur ne peut exercer un recours contre ces parties pour des montants payables par la CIBC ou à celle-ci ou par les courtiers concernés ou à ceux-ci.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable dans le cadre de tout placement de CCAE aux termes du présent prospectus.

Annexe A

Renseignements supplémentaires

Énoncés prospectifs

Le présent supplément de prospectus et le prospectus préalable de base, y compris les documents qui y sont intégrés par renvoi, contiennent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières. De tels énoncés sont présentés en vertu des règles d'exonération et constituent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés portent notamment sur les activités, les secteurs d'activité, la situation financière, la gestion du risque, les priorités, les cibles et les engagements en matière de durabilité (dont ceux visant les ambitions de la CIBC en matière de durabilité et les activités connexes), les objectifs permanents, les stratégies, le contexte réglementaire dans lequel la CIBC exerce ses activités et les perspectives pour l'année civile 2026 et les périodes subséquentes. On reconnaît généralement les énoncés prospectifs par l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « prévision », « cible », « engagement », « ambition », « objectif », « s'efforcer de », « projet », « objectif », « pouvoir » et d'autres expressions semblables ou par l'emploi du futur ou du conditionnel. Par leur nature, ces énoncés obligent la CIBC à émettre des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes inhérents de nature générale ou spécifique. Compte tenu des retombées économiques négatives que peuvent potentiellement engendrer les tarifs douaniers réellement imposés ou projetés par les États-Unis à l'endroit du Canada et d'autres pays et les contre-mesures tarifaires de ces pays, l'essoufflement du marché du travail et la situation politique incertaine aux États-Unis, les effets persistants des ententes de travail hybride et les taux d'intérêt élevés dans le secteur de l'immobilier aux États-Unis, ainsi que l'incidence de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, dont leur incidence sur la hausse des coûts de l'énergie et des intrants cruciaux, et les perturbations persistantes de la chaîne d'approvisionnement sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la réputation et la situation financière de la CIBC, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la CIBC, ont un effet sur les activités, le rendement et les résultats de celle-ci et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent nettement des attentes exprimées dans des énoncés prospectifs de la CIBC. Ces facteurs comprennent : les politiques commerciales et les tensions connexes, dont les tarifs douaniers et les politiques gouvernementales pour réduire le risque tarifaire; les pressions inflationnistes aux États-Unis; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, les effets des ententes de travail hybrides mises en place après la pandémie; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque en matière d'exploitation, le risque lié à la réputation, le risque lié à la conduite et le risque associé aux lois, aux règlements et à l'environnement; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, notamment en raison de la volatilité des marchés et des cours du pétrole; l'efficacité et le caractère adéquat des modèles et des processus de gestion et d'évaluation des risques de la CIBC; les modifications d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où la CIBC exerce ses activités, notamment en ce qui a trait à ce qui suit : la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économique et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes internationales du comité de Bâle sur le contrôle bancaire qui portent sur la réforme du capital et de la liquidité ainsi que la législation relative à la recapitalisation des banques, sur le système bancaire ouvert et sur les systèmes de paiements au Canada; les modifications et les interprétations de lignes directrices et d'instructions en matière d'information sur le capital à risque, et les directives réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, la capacité de la CIBC de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; l'effet de changements apportés aux normes et aux règles comptables et à leur interprétation; les changements dans l'estimation par la CIBC de réserves et d'allocations; les changements apportés aux lois fiscales; les changements apportés aux notes de crédit de la CIBC; la situation politique et son évolution, y compris les modifications aux questions d'ordre économique; l'effet possible sur les activités de la CIBC de conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, et du terrorisme; les désastres naturels, les perturbations à l'égard des infrastructures des services publics et d'autres catastrophes; l'avènement d'urgences de santé publique ainsi

que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le recours aux services de tiers pour la fourniture de composantes de l'infrastructure commerciale de la CIBC; les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologies de l'information de la CIBC et de ses services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité, notamment le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à des renseignements confidentiels ou l'interruption des activités; les risques liés aux médias sociaux; les pertes subies par suite d'une fraude interne ou externe; la lutte au blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information fournie à la CIBC concernant ses clients et ses contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers la CIBC, les membres de son groupe ou les personnes ayant un lien avec elle; l'intensification de la concurrence provenant de concurrents établis et de nouveaux venus dans le secteur des services financiers notamment au moyen des services bancaires mobiles et en ligne; les changements technologiques, y compris le développement et l'utilisation de données et de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre des activités de la CIBC; la place importante accordée aux dépenses d'investissement liées à l'IA pour stimuler la croissance aux États-Unis et les conséquences sur l'emploi qui en découleront; l'activité des marchés financiers dans le monde; l'évolution des politiques monétaires et économiques; la conjoncture économique et commerciale mondiale en général, et celle du Canada, des États-Unis et des autres pays où la CIBC exerce des activités, y compris l'augmentation du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; les risques environnementaux et sociaux, y compris les risques liés au climat, la capacité de la CIBC de mettre en œuvre diverses initiatives en matière de durabilité en interne et avec ses clients dans les délais prévus, ainsi que sa capacité à adapter ses produits et services de financement durable; la capacité de la CIBC de mettre au point et de lancer de nouveaux produits et services, d'étendre ses canaux de distribution, d'en créer de nouveaux et d'augmenter les produits qu'elle en tire; les changements dans les habitudes d'épargne et de consommation des clients; la capacité de la CIBC d'attirer et de fidéliser des employés et des membres de la haute direction clés; la capacité de la CIBC de mener à bien ses stratégies et de réaliser et d'intégrer des acquisitions et des coentreprises; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un désinvestissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus, le cas échéant; et la capacité de la CIBC de prévoir et de gérer les risques liés aux facteurs précités.

Cette énumération n'est pas exhaustive et d'autres facteurs sont susceptibles d'avoir un effet sur les énoncés prospectifs de la CIBC. On peut trouver des renseignements supplémentaires sur ces facteurs à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2025 de la CIBC (défini ci-après). Ces facteurs et d'autres doivent être examinés attentivement, et les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs de la CIBC. La CIBC ne s'engage pas à mettre à jour des énoncés prospectifs figurant dans le présent supplément de prospectus, dans le prospectus préalable de base ou dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, sauf si la loi l'exige.

Documents intégrés par renvoi

Le présent supplément de prospectus est réputé intégré par renvoi dans le prospectus préalable de base uniquement pour les besoins des CCAE placés aux termes du présent supplément de prospectus. Les documents suivants, que la CIBC a déposés auprès des diverses commissions de valeurs mobilières ou autorités analogues au Canada, sont expressément intégrés par renvoi dans le présent prospectus et en font partie intégrante à la date du présent supplément de prospectus :

- la notice annuelle de la CIBC datée du 3 décembre 2025, qui intègre par renvoi des éléments du rapport annuel de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (le « **rapport annuel 2025 de la CIBC** »);
- les états financiers consolidés audités comparatifs de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, ainsi que le rapport d'audit pour l'exercice 2025 de la CIBC;
- le rapport de gestion de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 inclus dans le rapport annuel 2025 de la CIBC;
- les états financiers consolidés non audités comparatifs de la CIBC pour les périodes de trois et six mois closes le 30 avril 2026 figurant dans le Message aux actionnaires de la CIBC pour le deuxième trimestre de 2026 (le « **rapport du deuxième trimestre de 2026 de la CIBC** »);
- le rapport de gestion de la CIBC pour les périodes de trois et six mois closes le 30 avril 2026 compris dans le rapport du deuxième trimestre de 2026 de la CIBC;

- la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la CIBC datée du 25 février 2026 relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC qui a eu lieu le 16 avril 2026.

Documents de commercialisation

Tout modèle de « documents de commercialisation » (au sens donné à cette expression dans le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*) déposé auprès de la commission des valeurs mobilières ou de l'autorité analogue de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada dans le cadre du présent placement après la date des présentes mais avant la fin du placement des CCAE aux termes du présent supplément de prospectus (y compris toute modification apportée aux documents de commercialisation et toute version modifiée de ceux-ci) est réputé intégré par renvoi dans les présentes et dans le prospectus préalable de base. Ces documents de commercialisation ne font pas partie du présent supplément de prospectus ni du prospectus préalable de base dans la mesure où leur contenu a été modifié ou remplacé par une déclaration contenue dans une modification du présent supplément de prospectus ou du prospectus préalable de base.

Changements de la structure du capital consolidé de la CIBC

Aucun changement important n'a été apporté à la structure du capital consolidé de la CIBC depuis le 30 avril 2026.